

CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION n° 23-09

Séance du 04/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
 29/03/2023

Date d'affichage
 29/03/2023

Acte rendu exécutoire après
 dépôt en Préfecture le :

11/04/2023

et publication du :

11/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SOLLER Jean-Luc.

Etaient présents :

M. SOLLER Jean-Luc, M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. DUBOIS Stéphane, M. ERTUGRUL Ali, M. GAILLARD Hervé, M. IMBERT Alain, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien, M. SIMONNET Jean-Louis.

Procuration(s) :

M. TIRQUIT Sylvain représentant M. CHAUMATTE Frédéric

Etai(ent) absent(s) :

M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. SANIAL Bernard

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHAUMATTE Frédéric, Mme VIROT Fabienne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PATIN Julien

Objet : Devis Chambre Agriculture: suivi de la mise en oeuvre du programme d'action agricole sur le bassin d'alimentation du puits d'Echenon année 2023

Lors du dernier comité de pilotage, la Chambre d'Agriculture a proposé de réduire au maximum l'animation pour l'année 2023 afin de continuer de garder un suivi auprès des agriculteurs du bassin d'alimentation du puits de captage d'Echenon.

Cette proposition s'élève à 3.025 € HT, sans aucune subvention possible de la part de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité

- d'accepter la proposition de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 3.025 € HT
- d'autoriser le Président à signer le devis et tout autre document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à LOSNE

Le Président

